

**PREDILIFE**

Bulletin de souscription dans le cadre de l'offre à prix ouvert

Pour participer à l'introduction en bourse de PREDILIFE sur Euronext Growth à Paris, vous devez

**ÉTAPE 1 | Renseigner vos informations****ÉTAPE 2 | Compléter le bulletin de souscription****ÉTAPE 3 | Transmettre ce bulletin à votre intermédiaire financier le 17 décembre 2018 au plus tard**

ÉTAPE 1 Renseigner vos informations

Prénom :

Nom :

Adresse : CP, Ville :

Téléphone : Email :

Référence bancaire de votre compte titres :

ÉTAPE 2 Compléter, dater et signer le bulletin de souscription

Je souhaite souscrire par la présente (en toutes lettres) : actions de la société PREDILIFE (Code ISIN : FR0010169920 – PREDILIFE) dans le cadre de l'offre à prix ouvert effectuée préalablement à l'admission des actions de la société PREDILIFE sur le marché Euronext Growth Paris. Tout ordre de souscription devra être passé pour un minimum de 1 action. Les ordres seront exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'offre à prix ouvert ; ces ordres seront encadrés par la fourchette indicative de prix de 8,76 € - 11,84 € par action. J'ai pris connaissance et accepte les conditions et modalités de l'offre telles que décrites dans le prospectus émis par la société PREDILIFE

Fait à, le Signature :

Il est rappelé qu'en application de l'article P.1.2.16 du Livre II des règles de marché d'Euronext Growth Paris, les ordres de souscription seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- > De 1 à 500 actions incluses, fraction d'ordres A1. (Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits) ;
- > Au-delà de 500 actions, fraction d'ordres A2.

ÉTAPE 3 Transmettre ce bulletin à votre intermédiaire financier le 17 décembre 2018 au plus tard

Pour être pris en compte, cet ordre doit avoir été enregistré par votre intermédiaire financier avant le 17 décembre à 18h (heure de Paris). Vous pouvez transmettre cet ordre par téléphone, fax ou internet pour gagner du temps, si les conventions en vigueur avec votre intermédiaire le permettent.

Il est précisé: (1) qu'un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre de souscription. Celui-ci devra être confié à un seul intermédiaire financier, (2) qu'un ordre ne pas représenter plus de 20% du nombre d'actions de l'OPO, (3) qu'au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur, (4) que les ordres de souscription reçus passés par Internet dans le cadre de l'OPO seront révoqués, par Internet, jusqu'au 17 décembre à 20h. Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par internet et d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révoqués et dans quelles conditions.

PREDILIFE attire l'attention des investisseurs sur la section « Facteurs de risques » notamment celui relatif au risque de liquidité de la Société au chapitre 4 de la première partie du prospectus et sur la section « Facteurs de risques liés à l'offre » notamment ceux relatifs aux risques de dilution complémentaire et de liquidité du marché des actions de la Société au chapitre 2 de la deuxième partie du prospectus. Un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 4 décembre 2018 sous le n°18-545, est disponible sans frais et sur simple demande auprès de PREDILIFE, 39, rue Camille Desmoulins, 94800 Villejuif, France, ainsi que sur les sites internet de la société (www.predilife.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).